

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. 11c 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande, „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Étranger
La ligne ou son espace . 0.15 0.80 0.40
Médias 0.50

Pour renseignements et devis s'adresser „L'Administration du Journal“ Sign.

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois
année 6 mois 3 mois
Valais et Suisse 9.— 4.50 2.80
Étranger (envoi des 3 nu-
méros de la semaine . . 17.— 9.— 6.30
Envoi par numéro 20.— 12.— 7.—
— Abonnements par poste 20 cts en plus —

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOIS.

Jeune fille

cherche place dans magasin ou bon café-restaurant. Bons certificats et photo à disposition. S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

Cuisinière

trouverait place de repos dans petite pension de montagne. Peu de travail. Gage selon entente. Écrire sous P. M. poste restante, Chamoson.

On demande une forte

filles de cuisine

pour la clinique du Dr. Jacot-Guillarmod La Sallaz s. Lausanne.

Occasion

Bas fantaisie pour dame à Frs 2.45 2.95 3.95
Mlle Mutter, Place du Midi, Sion.

Prochainement

au Théâtre de Sion

2 soirées de Gala offertes aux familles par le Professeur

de Latorre

Programme sensationnel Attractions féériques

Fromage sans carte

Tommes de sérac en ration de 100 grammes. Fabriquées avec du bon sérac et l'huile fine. Avec et sans cumin. Marchandise saine et très nourrissante. Conservable. Joli emballage en papier argenté.
Caissette de 40 pièces Frs. 14.—
Caissette de 20 pièces Frs. 7.50
A. Leuenberger, Av. Nesselé, 4, Montreux.

Jolie

Chambre meublée

à louer dans une famille tranquille. S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

10 wagons

d'oranges et citrons

sont mis en vente aux prix réduits savoir:
Citrons le cent Fr. 6; la caisse de 300 fruits, frs. 14.—
Oranges 1er choix, le cent, frs. 20.—; grosses, le cent, frs. 16.—; moyennes, le cent fr. 12.—
La caisse de 160 fruits frs. 23.—; 300 fruits, frs. 26.—; 300 fruits fruits, frs. 32.—

Oignons 5 wagons

depuis fr. 30.— les 100 kg., qualité très saine, frs. 33.— les 100 kilos.

Carottes depuis frs. 35.— les 100 kg. dernière vente.

Oignons de semis depuis Frs. 1.— le kg., solde de cet article.

Aux extra, de conserve, au mieux. Mes prix gare de Lausanne; passez de suite vos ordres:

MAISON CONSTANT JACCOUD, Gare du Flon, Lausanne, Téléphone 21.

„LUY COCKTAIL“
Grande Brasserie Café du Grand-Pont
— SION —
Bière ouverte „Unic“
de la Brasserie St-Georges
„LUY COCKTAIL“

AGRICULTEURS!
Pour obtenir un bon rendement de vos prairies, semez du Gypse produit recommandé pour trèfle, esparceite et luzerne, très efficace contre la maladie des pommes de terre et la vermine des jardins. — Dépôt chez Charles DUBATH, matériaux pour construction, rue de la Plaine, Yverdon.



L'élégance est un facteur de réussite dans le monde

Si vous voulez être bien habillés, commandez vos complets sur mesure chez

ALB. WUEST
marchand-tailleur
Rue des Remparts
SION

La plus haute nouveauté en draperie anglaise

Chapeaux de cheminées
Hélicoïdal
Brevet suisse N° 81.275 et étranger
Vue d'un élément

Le nouveau chapeau de cheminée que j'ai l'honneur de présenter à MM. les architectes et entrepreneurs ainsi qu'au public, est d'une construction perfectionnée. Les avantages de nouveau genre de chapeau résident dans le dispositif à tirage en spirale réalisé par la superposition de 5 éléments munis de 16 canaux hélicoïdaux.

Succès et solidité éprouvés. Demandez prospectus gratuits à A. RIGOLI, cimenteur, Montétan, Lausanne
Téléphone 47.54
Seuls représentants dans le canton de Vaud: MM. Gétaz, Romang-Ecoffey, MM. Fuchs & Cie Gare du Flon, Lausanne.
Représentants pour la fabrication et la vente sont demandés pour le canton du Valais.

Baratte
à moteur hydraulique „La Fée“
Invention et fabrication suisse.

PRIX: Fr. 11.75 12.75 16.— 18.50

chez Rud. Baumgartner & Cie
ZURICH 5, Zollstrasse 38

Nous recommandons à notre clientèle, chaque année plus nombreuse de toujours, exiger notre marque sur tous les emballages de notre produit. Il n'y a pas de produit similaire au nôtre, mais seulement de grossières contrefaçons. Le Lysoform n'est pas caustique, ne tache pas et à une odeur agréable, tout en étant très actif comme désinfectant et antiseptique. Dans toutes les pharmacies. Gros: Société suisse d'Antiseptie, Lysoform, Lausanne.

Plantez des légumes
Graines potagères, de fleurs et graines fourragères
Outils de jardin
E. MULLER & Cie, marchands-grainiers
ZURICH
Maison soumise au contrôle fédéral. — Fondée en 1868

Oeufs frais
PARC AVICOLE, SION

Bois de chauffage
scié et coupé
Sciage façon en tous genres
Se recommandent: Bruchon & Bérard, successeurs de Zinella et Pini, Scierie de Ste-Marguerite, Sion.

Prochain grand tirage: **22 MAI**
5, et 22 Juin, etc.
Nous continuons à accepter les souscriptions à partir de
Frs. 5.— par mois
aux séries de 30 Obligations à lots de la Fédération des Chefs d'Équipes des C. F. F. remboursable par voie de tirage de Frs. 5 à 20.000 par titre. — 3 à 4 tirages par an. — G à

7 belles primes
garanties par série sortante aux prochains tirages. Prix de l'obligation Fr. 5.—, de la série de 30 oblig. Fr. 150.— au comptant ou par mensualités de Fr. 5 ou 10

Magnifique plan de lots:
19 à Frs. 20.000
18 à „ 10.000
78 à „ 5.000
67 à „ 1.000
etc., au total pour plus de **4 millions**

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités, participera à titre supplémentaire à **28 grands tirages** dont les prochains les 22 MAI, 5 et 22 Juin, avec lots de
2 à Frs 500,000
2 à „ 250,000
2 à „ 200,000
20 à „ 100,000
etc., au total pour Francs **6 millions**

Prière d'adresser les souscriptions sans retard à la
BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS
PEYER & BACHMANN - GENÈVE - 20, Rue du Mont-Blanc
Prospectus à disposition!

LA SUISSE
SIÈGE SOCIAL LAUSANNE
FONDÉE EN 1858

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

VIE — ACCIDENTS — RENTES
RESPONSABILITÉ CIVILE
Agence Générale: Albert Roulet à Sion

„IDEAL“
est en effet la crème pour chaussures „Idéal“ car elle donne non seulement aux souliers un brillant rapide et durable, mais conserve encore le cuir le rend souple et imperméable. Demandez expressément chez votre marchand de chaussures ou chez votre épicière, la crème „Idéal“ Bottes de différentes grandeurs. Seul fabricant G. H. Fischer, fabrique chimique de graisses et d'allumettes, Fehraltorf (Zurich) fondée en 1860.

LA
Banque de Dépôts et de Crédit
18, rue de Hesse - Genève - 10, Rue Diday
délivre actuellement des
Bons de caisse
à un an et au-delà
avec coupons semestriels
au taux de
5 1/4 %

Fabrique: Téléphone 35 Magasins: Téléphone 105
FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH & Cie., SION
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente
Devis sur demande Vente par acomptes

LA SUISSE
SIÈGE SOCIAL LAUSANNE
FONDÉE EN 1858

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

VIE — ACCIDENTS — RENTES
RESPONSABILITÉ CIVILE
Agence Générale: Albert Roulet à Sion

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Viticulteurs Attention!
A cause de quantités limitées, n'oubliez pas de commander à temps
Nicotine et jus de tabac Ormond
le remède le plus efficace contre les vers de la vigne. Représentant exclusif pour la Suisse: H. Beny, La Tour Vevey

Café! Café!
J'offre directement aux consommateurs: Café vert, garanti de qualité supérieure à 1,70 la livre, grillé à 2,20 la livre, en sacs de 5, 10 et 15 kg. contre remboursement.
Jean Lépori, importateur de café à Massagno, près de Lugano.

Eau de vie de fruits
pure, 1re qualité à Frs. 4.50
Offre contre remboursement J. KUNZ-WEBER, Studen (Biene) Envoyez futures, s. v. p.

Vu la pénurie de fourrages vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la grande boucherie chevaline de Sion qui vous paie le plus grand prix du jour. Paiement comptant. Téléphone 166. En cas d'urgence se rend à domicile.
Louis Mariethoud

Hâtez-vous. Les derniers **LOTS** à 50 cts. de la loterie de l'Hôpital de l'Oberhasli seront bientôt tous vendus
2^{me} tirage des gros lots de frs. 12.000, 5000 etc.
2^{me} FINMAI prochain **LOTS** à Fr. 1.— de la Loterie en faveur de la CROIX ROUGE SUISSE section Oberaargau Gros lots frs. 10.000-4000 etc.
Constataction immédiate des lots gagnants. Envoi des billets contre remboursement par l'Agence centrale à Berne Passage de Werdt N° 199.

Abrasil Blanco
Poudre d'amidon
pour nettoyer couteaux, batterie de cuisine, évier, fenêtres, bouteilles, etc.

Produit suisse, bon marché
Conditions avantageuses pour négociants
Représentant exclusif
O. LEGERET
MONTREUX

Brevets d'invention
Chercheurs, Inventeurs, Mathey en consultation à Mathey-Doret & Co. Ing. conseils, Berne. possesseurs des 80,000 brevets suisses ceux traitant de la matière qui vous intéresse Classification spéciale pour l'horlogerie et les branches annexes.

Seul le traitement par les plantes peut guérir les maladies chroniques.
Envoyez vos eaux au Docteur ROBERT ODIER à GENEVE, spécialiste des secrets de la Médecine ancienne.

L'Autriche à Paris

Mardi 13 mai est, à son tour, partie de Vienne la délégation autrichienne à la conférence de la paix. Ces délégués doivent arriver aujourd'hui même à destination et seront logés à St-Germain. Une des premières tâches des Alliés sera d'essayer d'empêcher l'union de l'Autriche allemande à la république d'outre-Rhin.

Si Berlin annexait Vienne, remarque le « Temps » ce serait un malheur pour tous les alliés et pour la nouvelle Autriche elle-même. On s'en convainc au premier coup d'œil, pourvu qu'on n'ait pas de parti pris.

Ce serait un malheur pour l'Italie: la puissance du « Reich » allemand tout entier passerait sur la frontière des Alpes.

Ce serait un malheur pour les puissances occidentales: chaque Allemand croirait avoir hérité des droits que les Habsbourg possédaient sur l'Adriatique, et il faudrait lutter pied à pied contre les tentatives économiques, diplomatiques ou militaires, que l'expansion germanique recommencerait sans répit pour atteindre la Méditerranée.

Ce serait un malheur pour la Bohême: entre Dresde et Vienne, toutes deux prussifiées, Prague serait placée comme entre les deux branches d'une tenaille. Ce serait un malheur pour les Yougo-Slaves, qui trouveraient la frontière allemande à côté de Laibach. Ce serait un malheur pour les Roumains, puisque l'organisation militaire de l'Allemagne serait désormais en contact direct avec les Magyars. Ce serait un malheur pour les Autrichiens eux-mêmes: la Germanie ne peut pas porter deux capitales, et Vienne dépérirait au profit de Berlin.

Pour le repos du monde entier, il s'agit de préparer un autre avenir. Il s'agit de faire que la nouvelle Autriche puisse vivre indépendante, comme l'immense majorité de ses habitants le désirent au fond de leur cœur. Maintenant que l'heure est venue d'avoir en ces matières une politique interalliée, en voilà le but.

Il reste à déterminer les moyens. Car il faut vouloir les moyens, si l'on veut sincèrement le but.

Si l'on veut que la nouvelle Autriche existe; si l'on veut que les dirigeants de Berlin ne songent plus à faire de conquêtes vers la Méditerranée et vers l'Orient; si l'on veut qu'il se reconstruise, hors de l'Allemagne, dont la mentalité ne changera qu'avec les générations, un centre de culture germanique qui ne soit ni prussien ni prussifié — alors il ne faut pas se contenter de dire aux envoyés de Vienne « Signez ce traité, et tirez-vous d'affaire vous-mêmes! » Ce serait vouer les Autrichiens à la famine, à la faillite, au désespoir qui est mauvais conseiller. Les alliés sont assez forts pour être plus humains et en même temps plus habiles. Ils continueront à faciliter le ravitaillement de la nouvelle Autriche, en lui accordant les avances indispensables. Ils chercheront à résoudre le problème financier sous lequel elle succombe. Nous espérons que la France prendra à cette œuvre si sage la part qui lui revient. Le gouvernement français et son représentant à Vienne s'y sont employés avec une clairvoyance digne d'éloges. L'opinion publique les soutiendra, et le Parlement, mieux informé que ne l'a été la commission de budget leur fournira les moyens de servir à bas l'intérêt de la France, l'intérêt commun des alliés.

Les notes Brockdorf-Rantzau

M. de Brockdorf-Rantzau a transmis deux nouvelles notes à M. Clemenceau, président de la conférence de la Paix.

La première traite de la législation internationale du travail. Il va sans dire que, fidèle à sa méthode de surenchère, la délégation allemande présente un projet qui laisse bien loin derrière lui le texte modeste qui figure au traité de paix. Les projets (non réalisés) de réorganisation sociale que l'Allemagne a mis au jour depuis sa révolution et qu'elle n'a pas appliqués, et pour cause, ont été mis amplement à contribution. Un détail caractérise la proposition allemande. Elle fait état du congrès tenu à Leeds en 1917 par les bolchevistes anglais, dans le but d'établir en Angleterre tout un réseau de conseils d'ouvriers et de soldats.

La deuxième note allemande s'occupe du rapatriement des prisonniers et demande qu'ils soient munis par les Alliés de tout l'habillement qui leur est nécessaire. L'Allemagne étant incapable d'y pourvoir à leur arrivée.

On avait annoncé hier mardi, officieusement, que le comte de Brockdorf-Rantzau devait partir pour Berlin via Cologne. Le comte devait aller conférer avec son gouvernement. Mais, dans la soirée, on faisait connaître que ce voyage était momentanément différé.

Le comte de Brockdorf-Rantzau se tient en communication constante par télégraphie avec le gouvernement allemand.

L'agence Reuter croit savoir que si les Allemands n'acceptent pas les conditions de paix ce qu'on estime peu probable, toutes les dispositions militaires seraient prises pour permettre aux armées alliées d'avancer comme elles l'essent fait si les conditions d'armistice n'avaient pas été acceptées.

SUISSE

Le Vorarlberg et la Suisse

Le plébiscite du Vorarlberg touchant l'annexion de ce pays à la Suisse a donné 45566 voix en faveur du rattachement et 11,029 voix contre. C'est donc un peu plus des quatre cin-

quièmes de la population vorarlbergaise qui demande à entrer dans la Confédération.

Le nouveau chef d'Etat-major

M. de Sprecher ayant irrévocablement donné sa démission pour le milieu de l'année, le Conseil fédéral a décidé de procéder à son remplacement par le choix du colonel divisionnaire Sonderegger. Le colonel Sonderegger s'est déclaré prêt à assumer le charge qui lui était confiée, il ne pourra toutefois revêtir ses nouvelles fonctions que dès l'instant où la crise que traverse dans son canton l'industrie de la broderie (il est à la tête d'une importante fabrique) se sera quelque peu atténuée.

Suppression des mesures de guerre

Etant donné que — sauf complications d'ordre international — la suppression provisoire du contingentement pourra bientôt devenir définitive, la S.S.S. a supprimé aussi la commission consultative de contingentement.

La navigation sur le Rhin

Se basant sur le traité de Paris du 30 mai 1814 et l'acte final du congrès de Vienne, la délégation suisse à la commission du régime international des ports, voies d'eau et voies ferrées du congrès de la paix a formulé les demandes suivantes:

La Confédération suisse revendique le droit de participer en qualité d'Etat riverain aux négociations de la révision de l'acte de navigation du Rhin de 1868, ainsi qu'aux négociations indispensables pour mettre le régime juridique des voies navigables internationales en harmonie avec les progrès de la civilisation et les besoins de l'Europe. Dès aujourd'hui, et jusqu'à l'entrée en vigueur de ces conventions futures, elle demande une représentation équitable dans la commission de navigation du Rhin avec tous les droits d'un Etat riverain. Elle demande que, dès aujourd'hui, les articles du règlement de 1868 dirigés contre les non-riverains soient modifiés et interprétés de manière à placer à tous égards le port de Bâle autant que possible dans la même situation de fait et de droit que si ce port était situé sur un bras de mer.

Elle demande en conséquence la suppression de tous les obstacles matériels à la navigation, de toutes taxes et péages et de tous ouvrages fortifiés sur le Rhin.

La Confédération suisse insiste sur ce fait que le Rhin conventionnel pourra devenir une voie de communication de premier ordre, jusqu'à Bâle, à condition de ne plus être sacrifié à des intérêts locaux ou hostiles à la navigation. Il est par conséquent indispensable de s'en tenir à l'application de l'article 30 de la convention de 1868 interdisant tout barrage sur le Rhin en aval de Bâle et toute dérivation, même passagère, des eaux du Rhin, au préjudice de la navigation internationale. Il est non moins indispensable de supprimer les ouvrages militaires existant sur le Rhin et d'interdire la construction d'ouvrages nouveaux. La Suisse a un intérêt vital à ce que son indépendance ne soit pas compromise par la menace constante d'ouvrages fortifiés. Cet intérêt se confond avec l'intérêt de l'Europe, qui ne doit pas tolérer une semblable menace sur la voie internationale du Rhin.

Vers la suppression des cartes

La commission qui a siégé vendredi au Palais fédéral a décidé que le rationnement de quelques-unes des denrées monopolisées cesserait dans le courant de l'été. Ce sera probablement le cas du pain, mais aucune décision définitive ne pourra être prise avant qu'on soit fixé sur la récolte étrangère.

Fromage

Un certain nombre de journaux ont lancé au sujet des conditions de notre ravitaillement en fromage des nouvelles qui ont suscité pour le moins l'étonnement du public. Ainsi il a été prétendu que dans diverses contrées de la Suisse française le fromage se vendait sans carte; d'autre part que dans l'Emmenthal se trouvaient accumulés de grandes réserves de fromage, enfin qu'il était possible de se procurer actuellement en Hollande du fromage suisse de première qualité. Informations prises, il y a lieu d'établir ce qui suit. Dans la Suisse française comme partout ailleurs le fromage n'est livré que contre la fourniture de cartes. L'exécution des dispositions en vigueur est du reste du ressort des cantons; tous les contrevenants à ces dispositions étant soumis aux peines prévues. Quant à ce qui concerne les réserves dont il a été question, celles-ci résultent du fait que la production d'été 1918 a dû être emmagasinée pour n'être mise que peu à peu dans la consommation. Cela s'est trouvé d'autant plus nécessaire en raison du fait qu'aucun fromage d'hiver n'a pu être fabriqué et que tout notre ravitaillement jusqu'en automne 1919 a dû être couvert par la production de l'été 1918. Finalement il apparaît un peu trop simple de conclure d'insertions de journaux hollandais offrant à vendre du « fromage suisse » qu'il existe des réserves de nos fromages dans ce pays. On ne saurait pourtant équitablement rendre responsable nos autorités du fait qu'on vende en Hollande du fromage américain sous la dénomination de « fromage suisse »!

Retour de locomotives

Durant ces deux dernières années, la Suisse a cédé en location au grand-duché de Bade et à la Bavière à peu près 130 de ses locomotives, afin d'activer ses importations par cette mise à disposition de matériel roulant. Aujourd'hui la plus grande partie des machines en question sont rentrées au pays. La Bavière, toutefois possède encore 20 de nos locomotives qui lui ont déjà été réclamées depuis quelque temps par le Conseil fédéral. Récemment « un délégué du peuple » de Munich demandait par télégramme, puis par lettre à la direction générale des C.F.F. que celle-

ci voulut bien autoriser la Bavière à utiliser durant quelque temps encore les machines suisses, faute de quoi le trafic ferroviaire risquerait de subir une désorganisation complète.

Les C.F.F. ont fait savoir que ces machines devraient être immédiatement rendues à la Suisse.

Réparations de matériel de trains

Ces jours derniers a été signé entre les chemins de fer français et les C.F.F. un accord à teneur duquel la France enverrait ses locomotives, wagons de personnes et de marchandises avariés en réparation à la Suisse, ces réparations s'exécutant dans les ateliers des C.F.F. d'Yverdon, Bienne, Olten, Zurich, etc., de même que dans les fabriques de wagons de Neuhausen et de Schlieren. Les premiers wagons destinés à être réparés sont déjà arrivés. La France mettra à disposition de la Suisse les matières premières destinées à ces réparations pour autant que la Suisse ne se trouverait pas en état de les fournir. Cet accord dont les pourparlers ont été dirigés par M. Gody, ingénieur, revêt une grande importance pour la Suisse, en raison notamment de la crise toujours grandissante de chômage. Les ateliers des C.F.F. qui n'ont pas congédié un seul homme depuis le début de la guerre vont se trouver ainsi en état d'engager de nouveaux ouvriers.

LETTRE DE BERNE

Une page d'histoire pour la Suisse

On nous écrit:

Notre peuple aura sous peu à se prononcer sur un certain nombre de questions de la solution desquelles dépendra une partie de l'avenir de la Suisse. Nous nous rendons peut-être trop peu compte, distraits que nous sommes par ce qui se passe à Paris et à Berlin, ou préoccupés par des questions d'ordre économique, que notre génération va être appelée à déterminer l'orientation de toute son histoire, plus que ne l'a fait aucune de ses devancières.

Nous aurons presque tout à la fois à décider de notre entrée dans la ligue des nations, de différentes questions de neutralité concernant les modifications apportées par le traité de paix, de l'incorporation du Vorarlberg à la Suisse, de la navigation de nos fleuves notamment celle sur le Rhin; nous aurons à fixer des normes concernant notre trafic avec l'étranger, à réviser complètement nos conventions douanières et commerciales, à exiger le remboursement des crédits que nous avons accordés à l'étranger, etc. En ce qui concerne notre ménage intérieur nous allons également être appelés à prendre de grandes décisions de principe: introduction de l'assurance-veillesse-invalidité; raccourcissement de la journée de travail; décisions concernant les mesures à prendre pour revenir à des conditions normales concernant le prix de la vie: bref c'est une œuvre géante qui se présente à nous, formée d'un ensemble de questions exigeant presque toutes une solution immédiate.

Résumons rapidement ici le sens et la portée principale des plus importantes de ces questions.

Tout d'abord celle de notre neutralité. Dans l'exposé qu'il a fait la semaine dernière au sujet des négociations de Paris, le département politique a laissé entrevoir, que notre entrée dans la ligue supposerait probablement la perte de notre neutralité économique; notre neutralité militaire par contre pouvant selon toutes probabilités être sauvegardée. Il n'est pas besoin de répéter ici que ce problème ainsi que les conséquences qu'il risque d'entraîner pour nous dans un sens ou dans l'autre — est d'une importance capitale et qu'une solution de ce problème ne saurait par conséquent intervenir à la légère. Les manifestations spontanées de l'opinion publique qui s'expriment à cet égard semblent de plus en plus insister sur le fait que nous ne consentirions à prendre place au sein de la société des nations que si cette place offerte à la Suisse est compatible avec sa tradition et avec la situation spéciale qu'elle a occupée en Europe jusqu'à ce jour. S'il résulte du traité de 1815 que la neutralité de la Suisse sert l'intérêt de toutes les nations, à plus forte raison cela peut-il être répété aujourd'hui.

La question de la navigation sur le Rhin supérieur, qui est également au point de vue de notre trafic d'une importance capitale se trouve à l'heure qu'il est assez sérieusement préjudiciée. On sait que conformément au traité de paix, le Rhin supérieur se trouverait soumis à la souveraineté française, nous savons d'autre part que des plans importants ont été élaborés dans ce pays au sujet de l'utilisation du Rhin pour l'obtention de forces motrices. Or il est clair que la mise à exécution de ces plans fermerait à notre trafic la plus importante de ses voies d'eau. Nous sommes donc à la veille d'entrer dans une série de négociations dont le résultat aura une grande importance pour l'avenir économique du pays.

Nous aurons aussi à élucider sous ce la question de l'incorporation du Vorarlberg à la Suisse. A une très grande majorité, soit le 80% le peuple de ce pays a exprimé le désir d'entrer en pourparlers avec la Suisse dans le but d'obtenir l'incorporation à notre pays. Nul ne saurait mettre en doute qu'économiquement et politiquement la Suisse n'aurait rien à gagner de cet accroissement d'un territoire où règne la misère et la désorganisation à tous les points de vue sans parler de la dette de guerre à laquelle le Vorarlberg aura à participer. Que fera la Suisse? Le Vorarlberg n'attend qu'un geste de sa part. Ce geste le fera-t-elle? Peut-elle en considération de ses difficultés économiques intérieures assumer une responsabilité de cette nature? Un avenir prochain nous le dira.

Grand Conseil

Séance de mardi, 13 mai

Présidence de M. Mce. Pellissier, vice-prés.

Notre situation financière

La séance de ce matin, entièrement consacrée à la gestion financière de l'Etat, a été marquée par deux discours importants de MM. Dr. Hermann Seiler, Chef du Département des Finances et Leuzinger, président de la commission de gestion.

Cette dernière, par l'organe de ses rapporteurs, MM. Henri de Werra et Léon Mengis, qui ont présenté un excellent travail, ayant émis diverses observations, M. Seiler y a répondu en substance:

La commission trouve exagérés les frais de déplacements des fonctionnaires et employés de l'Etat; cela tient aux circonstances actuelles. Je tiens à assurer le Grand Conseil qu'à l'avenir nous ferons de notre mieux pour que ces dépenses soient diminuées.

D'autre part la commission demande qu'on ne fasse pas de déplacements de crédits d'une rubrique à l'autre. Nous admettons la justesse de cette observation; mais je dois déclarer qu'en cela aucun département n'agit intentionnellement; parfois, c'est une erreur d'employé ou bien le Chef d'un Département croit pouvoir disposer d'un crédit accordé dans un but analogue plutôt que de faire une demande de crédit supplémentaire. Le Département des Finances veillera à ce qu'à l'avenir les crédits soient strictement employés au but pour lequel ils ont été votés.

Je suis un peu étonné du vœu de la commission demandant la réorganisation du service de l'impôt. Nous avons déjà procédé à cette réorganisation et complété le personnel par la création d'un service du contentieux à la tête duquel se trouve un juriste; nous avons en outre nommé un second contrôleur d'impôts chargé spécialement des taxes industrielles. Nous attendons les résultats de cette récente réorganisation.

La commission dit que le compte d'Etat ne représente pas exactement notre situation financière, que nous n'y avons pas fait figurer un certain nombre de recettes importantes telles que l'impôt sur les bénéfices de guerre, la part du canton à l'impôt fédéral sur le timbre, l'intérêt du fonds de dotation de la banque cantonale.

Je dois donner l'assurance qu'il n'y a aucune recette effectuée qui ne figure pas dans nos comptes. Je ne puis pas admettre qu'on nous reproche de donner des chiffres fictifs: En ce qui concerne l'intérêt du capital de dotation de la banque, nous ne l'avons pas encore touché; le Grand Conseil aura à se prononcer si cet établissement doit verser cet intérêt à l'Etat. Quant à l'impôt sur les bénéfices de guerre et à celui sur le timbre fédéral, nous ne les avons pas encore touchés au moment d'établir nos comptes. On ne sait pas encore quel en sera le chiffre. Comment voulez-vous que le département fasse figurer des chiffres fictifs dans son compte? Si l'on devait entrer dans cette voie, le Conseil d'Etat devrait décliner toute responsabilité sur la sincérité de ce dernier.

A de nombreuses reprises, les commissions de gestion, ont dit en outre que l'amortissement de la dette cantonale n'était pas une dépense. Ce n'est pas exact. C'est là une obligation comme une autre. Le dernier exercice nous montre que l'actif de tout le canton se monte à peine à 11200 francs. Je vous prie de croire que le message qu'on accuse d'être trop pessimiste reflète bien exactement ce que nous pensons de notre situation financière. Et étant donné l'esprit économique de notre peuple, il sera difficile de se créer de nouvelles ressources. Je suis d'accord avec la commission que la réforme de notre loi des finances s'impose et regrette de n'avoir pu m'en occuper plus tôt; mais il fallait attendre les décisions fédérales dans ce domaine. Aujourd'hui nous savons que l'impôt fédéral direct ne sera pas créé, du moins pour longtemps; il reste la question de l'impôt sur les successions qui est à l'étude et se fera au détriment des cantons. Malgré son optimisme, la commission reconnaît qu'il nous faut de nouvelles ressources. Il importe que le peuple valaisan soit préparé à cette nécessité.

Nous devons avant tout réviser l'art. 24 de la Constitution qui fixe l'impôt cantonal à 1 1/2 ‰ indistinctement sur le capital et le revenu. Avec cette disposition il est impossible de créer une loi des finances vraiment démocratique, de créer un impôt progressif moindre sur les petites fortunes et d'en prévoir l'exonération pour le minimum d'existence. J'espère que la Haute Assemblée donnera la main à la révision de l'art. 24.

M. Henri Leuzinger, président de la commission:

Je ne veux pas laisser le Grand Conseil sous l'impression des paroles de M. Seiler. Il y a un malentendu sur le sens des observations formulées par la commission. La remarque concernant les déplacements de crédits n'a pas une grande importance: nous constatons seulement que les départements ne se donnent pas la peine de changer l'intitulé des rubriques lorsqu'un crédit n'a pas été affecté à la destination indiquée. Concernant la réorganisation du service de l'impôt, nous savons qu'un poste du contentieux a été créé; mais nous aimerions voir organiser un bureau d'impôt complet, avec service d'archives et de renseignements. Avec le développement industriel du canton, il faut qu'il y ait une personne capable d'analyser à fond quel est l'impôt vraiment dû par les entreprises industrielles, banques, etc. La commission actuelle d'impôt est en outre insuffisante.

Je voudrais que le Chef du Département donne un aperçu des bases sur lesquelles sera élaborée la nouvelle loi des finances. Il y a longtemps qu'on en parle. Je comprends qu'on n'ait pas pu présenter jusqu'ici un projet; mais le moment est venu. Il faut, pour que la loi

puisse passer devant le peuple, que celui-ci ait connaissance de ses dispositions essentielles; il faut que la presse puisse en discuter; ce n'est qu'en la vulgarisant qu'on parviendra à lui faire gravir le cap du referendum.

La commission n'a jamais prétendu que le compte d'Etat était fictif; mais nous disons que le déficit est fictif, car en réalité des recettes considérables n'y ont pas encore été comptabilisées. Vous ne portez au compte qu'un argent qui est effectivement rentré. Ce que nous reprochons au département, c'est de faire passer l'exercice comme gravement déficitaire. La commission fait ressortir des recettes qui sont assurées et seront touchées, telles que la part du canton à l'impôt sur les bénéfices de guerre, 327,545 francs, une plus value de 64,000 sur le produit du monopole de l'alcool par le canton à l'impôt fédéral sur le timbre frs. 40,000. En tout nous avons encore 520,000 francs en réserve. L'exercice de l'année est donc pas désastreux. La situation financière est bien celle que nous avons décrite.

Après une réplique de M. le Conseiller d'Etat Seiler maintenant ses précédentes déclarations, l'entrée en matière sur le rapport financier est adoptée.

Une observation de M. R. Troillet (Bagnes) relative à la loi sur l'assistance est renvoyée à la discussion sur la gestion administrative.

On passe à la lecture des recettes. Tous les chapitres sont adoptés, à l'exception de celui du Département de l'Intérieur dont le chapitre est absent.

Quelques observations de détail et des demandes d'explications auxquelles le Conseil d'Etat répond.

Les dépenses générales de l'Etat et celles de divers départements sont également approuvées.

Au Département de Justice et Police, la commission fait remarquer le déficit considérable (50,000) de l'administration du pénitencier cantonal et voudrait apporter un remède à cette situation. M. Kantschen, Chef du Département explique que dans tous les cantons les établissements pénitenciers sont une source de dépenses; le pénitencier cantonal a toujours accusé des déficits, ces derniers sont, cela se comprend, plus élevés depuis la guerre et il est assez difficile de les diminuer; toutefois le département examinera ce qu'il est possible de faire.

Séance de mercredi, 14 mai.

Banque cantonale

Présidence de M. Abel Delaloye, président. Nous sommes toujours en plein dans les questions financières. Le premier objet de l'ordre du jour est la gestion de la Banque cantonale (rapporteurs MM. Cyrille Pitteloud et Dr. Petrig).

La commission propose d'adopter les conclusions formulées par le Conseil d'administration dans son rapport et d'attribuer l'intérêt du capital de dotation à l'amortissement du compte de liquidation. Le Conseil d'Etat par contre propose de prélever sur le fonds de réserve la somme nécessaire pour couvrir les pertes de l'ancienne Caisse hypothécaire.

La-dessus, grand duel oratoire.

Le président du Conseil d'Etat, M. Dr. Hermann Seiler, répond d'abord à diverses observations de la commission concernant les frais généraux de la banque qu'elle estime trop élevés. Il donne l'assurance que le Conseil d'administration tiendra compte de cette observation et motive l'élévation de ces frais, puis défend le point de vue du Conseil d'Etat au sujet du compte de liquidation. Tout le monde est d'accord que ce compte doit être rapidement rayé de notre bilan, mais le gouvernement estime que c'est le fonds de réserve qui doit servir à cet effet et non l'intérêt du capital de dotation, qui doit être payé à l'Etat.

M. Ch. Alb. de Courten, président de la commission insiste sur la nécessité de maintenir un fonds de réserve important pour le crédit de la banque; en prélevant sur le fonds uniquement la somme destinée à couvrir les pertes, on le diminue trop fortement; ce n'est pas une bonne politique financière. Pour concilier les deux opinions, l'orateur propose en terminant une solution intermédiaire tendant à prélever seulement une partie sur le fonds de réserve et le solde payé au moyen de l'intérêt du capital de dotation.

M. Marc Morand, au nom du groupe de gauche, déclare se rallier à la proposition du Conseil d'Etat.

M. Ch. Alb. de Courten estime que vu la situation actuelle du marché financier, l'évaluation du taux des prêts hypothécaires s'impose et invite le Conseil d'Etat à étudier de la question d'une manière approfondie.

Au vote le Grand Conseil adopte la proposition du Conseil d'Etat de verser à la Caisse d'Etat l'intérêt du capital de dotation de la Banque cantonale et de prélever sur le fonds de réserve la somme nécessaire à l'amortissement du compte de liquidation.

FAITS DIVERS

Un avion militaire atterrit à Bramois

On nous écrit de Bramois: Aujourd'hui, mercredi, vers 8 heures du matin un avion militaire portant le N° 556 a atterri à Bramois. Il avait traversé les Alpes bernoises dans la direction du Nord-est et venait probablement de Thoune.

Après avoir survolé le village de Bramois par un vol rapide il se dirigea sur Sion où il fit brusquement un demi-tour et vint atterrir dans une saignée garnie d'arbres fruitiers, à Bramois. Deux agriculteurs ont pu à moins souffrir, mais le mal n'est pas grand. Un pilote et un lieutenant en descendant se dirigèrent immédiatement vers Sion, pour y chercher des outils et procéder à un démontage.

de l'appareil. Un échauffement au moteur de la machine est, paraît-il, cause de l'accident. Toute la population de Bramois se rend sur place pour admirer cet oiseau d'un nouveau genre. Il est regrettable que le champ d'aviation de Sion ne possède pas des signes ou un phare pour diriger les aviateurs en détresse.

Grave accident aux mines de Chandoline

Mardi matin un grave accident s'est produit dans une taille d'exploitation de la mine de Chandoline.

Un bloc de charbon d'environ 1 mètre cube et demi s'est détaché du plafond et a écrasé deux ouvriers, dont l'un, un jeune homme du nom de Baeriswil, d'Apruz, 26 ans, père de deux enfants, est mort et l'autre a été transporté à l'Hôpital de Sion; ce dernier est un nommé Pralong, 60 ans environ; son état s'inspire heureusement aucune inquiétude. L'endroit où s'est produit l'accident est en plein dans le charbon sur toute la hauteur d'excavation.

Une enquête sera faite par le juge-instructeur de Sion qui s'est rendu sur les lieux.

Ce regrettable accident est le premier qui survienne dans la mine proprement dite ayant entraîné la mort d'un homme, depuis que s'est constituée l'Association des producteurs d'anthracite du Valais.

Vandalisme

Des vauriens ont brisé entre Monthey et Collombey, un Christ qui avait été placé lors de la dernière Mission. La gendarmerie a procédé à deux arrestations et la justice recherche en ce moment les autres malfaiteurs, complices de cet acte de vandalisme.

Ebourgeoisement

La Société d'Agriculture de Sierre, fera donner le 19, 20 et 21 Mai un cours d'ébourgeoisement.

Réunion à 8 heures, devant la maison d'école.

La pêche sur le Léman

Ensuite d'une entente entre les cantons concaractaires intéressés et avec l'autorisation du Département fédéral, les pêcheurs au bénéfice de permis comportant l'emploi de filets sont autorisés:

1. A pêcher durant le mois de mai avec des mers et chamails de 30 mm. d'ouverture, chaque pêcheur était autorisé à tendre 10 filets au maximum et les filets ne pouvant être tendus que de fond et dans les eaux blanches seulement, soit dès la rive et jusqu'à une hauteur d'eau de 20 m. au maximum.

2. A pêcher la perche au moyen de nasses à 25 mm. de mailles au moins, durant le mois de mai, chaque pêcheur n'étant du reste autorisé à tendre que cinq nasses au maximum.

Ces autorisations ne sont données qu'à titre précaire.

Mines de charbon

On annonce que les chemins de fer fédéraux auraient ouvert des pourparlers pour l'achat d'une mine de charbon.

Briquettes valaisannes

Le Conseil d'administration des C.F.F. a ratifié le contrat d'achat de 50,000 tonnes de houilles avec la Doréaz S. A. à Vernayaz. L'utilisation de ces boulets sur les locomotives a fait l'objet d'essais satisfaisants ont conduit à cette importante commande. Le prix en est de fr. 180.— la tonne pour les 25,000 premières tonnes livrées et de fr. 157.— pour la seconde moitié de la fourniture. Celle-ci doit se faire par livraisons mensuelles jusqu'à fin janvier 1920. Ce marché, qui porte sur une somme de fr. 8,425,000 est de bon augure pour les mines du Valais. Bien que le prix de ces boulets soit supérieur à celui des briquettes étrangères, les C.F.F. n'ont pas reculé devant un sacrifice financier qui leur permettra de reconstituer les réserves absolument nécessaires, fortement entamées dans la dernière période de pénurie de combustible.

Fanfares villageoises

Le 33^e festival annuel des fanfares villageoises du centre a eu lieu dimanche 11 mai par une belle journée de printemps à Chamouson. Onze musiques de villages y ont participé.

Au banquet, plusieurs discours y ont été prononcés, sous l'habile direction du major de table, M. Carrupt, M. Crittin, avocat, à Chamouson, a porté le toast à la Patrie; M. C. Défayes a fait l'historique de la Fédération des fanfares villageoises; M. de Lavallaz, conseiller national, a parlé de la politique fédérale; M. le lieutenant-colonel Couchepin, des affaires cantonales; M. Pilonel, président du comité central du parti radical valaisan, des réformes politiques et sociales qui s'imposent en Valais.

Chronique séduisante

Le rouleau compresseur

Il ne s'agit pas, bien entendu, du fameux rouleau compresseur russe, dont on a tant parlé pendant certaine période de la guerre. Mais du rouleau compresseur qui, depuis quelques jours, par les bons soins de l'Etat est en train de transformer en une superbe chaussée la fondrière que formait la route de Contthey à la sortie de notre ville et vers Corbas. C'est là un excellent travail qu'il était urgent d'entreprendre, mais ne serait-il pas tout indiqué, puisque la machine est là de faire la même opération à la sortie nord-est à St-Georges, où la route, après les pluies, forme aussi un bourbier. Il serait également utile de procéder à la réfection du trottoir qui longe la route de Contthey; ce trottoir n'est pas agréable aux piétons qui doivent patauger dans la boue en temps humide. Espérons que notre vigilante édilité y songera.

Gymnastique

La représentation annuelle de la Section fédérale de Gymnastique de Sion sera donnée au Théâtre de notre ville, dimanche prochain, 18 Mai; l'après-midi à 2 h. 1/2 et le soir à 8 h. 1/2.

L'après-midi des passes de lutte avec des gymnastes d'autres sections ne manqueront pas d'être intéressantes.

Le soir, la représentation sera rehaussée par le concours bienveillant de l'Harmonie municipale.

Tout permet donc d'espérer qu'un public nombreux viendra encourager nos gymnastes.

Le Comité se fait, en outre, un plaisir d'inviter très cordialement les membres passifs aux productions du soir.

Le Comité.

Concert de l'Harmonie

Par une idéale soirée de mai comme on en peut rarement voir de plus agréable, notre excellente Harmonie municipale a donné mardi un très beau concert populaire, au kiosque du Café-jardin de la Planta. Un nombreux public a chaleureusement applaudi ses productions exécutées sous la direction de M. Hillaert.

Electricité

La Direction des Services Industriels nous communique que la distribution de l'énergie électrique sera suspendue le dimanche, 18 courant, dès midi et demi à 6 heures du soir, pour cause de réparations urgentes à effectuer sur la ligne d'amenée Sion-St-Léonard.

Théâtre

Sur l'heureuse initiative de propriétaires de Sion, ayant assisté aux séances du Professeur de Latorre, à Genève, deux soirées-conférences avec œuvres philanthropiques seront organisées au théâtre de Sion, le samedi 24 et dimanche, 25 mai.

La renommée du Professeur de Latorre, son programme scientifique et inédit s'adressant aux familles, nous ne doutons pas que ces soirées auront un gros succès à Sion où ce genre de spectacle est rare, nous y reviendrons.

ETRANGER

Mission d'études au Honduras

La Mission d'Etudes S. A. pour l'exploration commerciale et scientifique du Honduras enverra une commission composée de cinq membres pour étudier dans ce pays les conditions d'établissements commerciaux et exploitations coloniales développant les relations commerciales entre la Suisse, la France et l'Amérique centrale. La commission quittera la Suisse à la fin de ce mois, s'arrêtera à Paris et partira de Marseille le 7 juin à destination de Puerto-Cortez, par New-York et Nouvelle-Orléans. Elle se compose de MM. Girard Raphaël, de Martigny (Valais), chef de la mission; Egolf Emile, de Thalwil, partie commerciale et économie politique; Emile Wernli, de Dubendorf (Zurich), partie technique et scientifique; Défago Ernest, de Troistorrens, secrétaire général et service de publications; Adrien Duvoisin, de Genève, service des calculs et estimations et service colonial. Le siège social de la société est à Zurich; une agence générale est établie à Paris jusqu'à la fondation de la Compagnie d'exploitation, d'après les travaux de la mission.

Cette entreprise coloniale pour l'extension du commerce à l'étranger compte sur l'appui semi-officiel des gouvernements intéressés, se base sur des capitaux suffisants et comprend parmi ses membres protecteurs les plus hautes personnalités des trois nations. Ces conditions arguent un résultat favorable pour le développement des relations suisses avec l'outre-mer.

La Belgique et le drapeau allemand

Dès le lendemain de la révolution allemande certains journaux annoncèrent que le gouvernement qui venait de se constituer à Berlin songeait à adopter un drapeau aux couleurs rouge, or et noir, inspiré sans doute de l'étendard du Saint-Empire romain germanique (rouge-or-noir), tel qu'on peut le voir au « Rœmer » de Francfort et dans les musées allemands.

Dès le 29 novembre dernier, le ministre des affaires étrangères de Belgique pria télégraphiquement les ministres du roi à Paris, Londres, Rome, Washington et Tokio de notifier aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que le gouvernement belge élèverait les plus vives protestations contre cette tentative d'accaparer les couleurs nationales belges en faisant d'elles les couleurs allemandes (l'or et le jaune se confondent en effet dans les drapeaux usuels) et qu'il priait instamment tous les gouvernements alliés et associés de refuser de reconnaître le drapeau de la République allemande si la nouvelle annoncée par la presse devait se confirmer.

Or, on annonce maintenant que les couleurs nationales belges auraient été choisies par le gouvernement républicain allemand.

D'autre part, il résulte de communications parvenues récemment au gouvernement belge, que l'usage tend à s'établir dans les pays neutres, pour les ressortissants allemands, d'adopter les couleurs belges comme les leurs, ce qui prête aux confusions les plus regrettables.

Aussi la Belgique, par la voix de ses délégués à la Conférence de la paix, vient-elle de demander au conseil suprême des Alliés d'agir immédiatement, en faisant savoir aux plénipotentiaires allemands à Versailles que les gouvernements alliés et associés ne reconnaîtront pas le nouveau drapeau allemand si celui-ci peut être confondu avec le drapeau belge.

Procès des assassins de Liebknecht

Judi a commencé devant le conseil de guerre de Berlin le procès relatif à l'assassinat de Liebknecht et Rosa Luxembourg. Les accusés sont: le hussard Otto Runge, le capitaine-lieutenant Horst von Pflug-Hartung, le lieutenant de marine Heinrich Stiege, le lieutenant de réserve Rudolf Liepmann, le capitaine Heinz

von Pflug-Hartung, le lieutenant Kurt Vogel, le capitaine Franz Weller. 70 témoins étaient cités. Les inculpés sont accusés de meurtre, sévices et violences graves en abusant d'une arme ou de complicité. Le hussard Otto Runge déclara qu'il avait une grande haine personnelle contre Liebknecht et Rosa Luxembourg. C'est pour cela qu'à l'arrivée de Liebknecht il lui avait, dans sa fureur, porté deux coups de crosse. Cependant il ne croit avoir frappé que sur l'automobile et ne pas avoir atteint Liebknecht. Dans son excitation il a donné aussi un ou plusieurs coups de crosse à Rosa Luxembourg, sans avoir eu l'intention de l'abattre. Il n'a été nullement provoqué à ces actes par un officier.

Le capitaine-lieutenant Horst von Pflug-Hartung déclara qu'il était innocent, et prétendit que la panne de l'auto dans le Tiergarten n'avait pas du tout été une comédie. Il avait une certaine estime pour Liebknecht. Il l'a protégé contre plusieurs tentatives d'agression de la part de la foule et aussi de la part des soldats. Au moment où le moteur de l'automobile s'arrêta il a demandé à Liebknecht s'il se sentait assez fort pour continuer le chemin à pied, et pour raccourcir le chemin, ils sont entrés dans un sentier. Au moment où il se retournerait pour donner des ordres au chauffeur, Liebknecht s'est enfui; il lui cria plusieurs fois: « Halte! » et, comme Liebknecht continuait à courir, il tira sur lui, car il n'avait pas d'autre arme à sa portée. Liebknecht courait encore quelques pas et tomba ensuite sur le sol; à ce moment-là des soldats s'étaient mis aussi à tirer. Il n'avait pas voulu tuer Liebknecht, seulement il n'avait pas d'autre moyen d'empêcher sa fuite, étant donné l'obscurité. Un des soldats... (ici transmission inintelligible), au moment où il voulait arrêter Liebknecht; le couteau plein de sang avait été trouvé à l'endroit où était couché le cadavre. Il avait été remis à... et ensuite il a disparu d'une façon étonnante.

Exportations allemandes

L'Allemagne ayant décidé la création d'un office central pour encourager l'exportation de marchandises allemandes, pour la question des changes et pour l'encouragement de l'importation de denrées alimentaires et de matières premières, il sera donné à toute personne qui exporte des marchandises à l'étranger, comptées au taux d'une devise étrangère, une bonification de 20% de la différence du change.

Beurre hollandais

Le ministère hollandais de l'agriculture autorise l'exportation de chevaux de toute espèce. Il y a à peine quelques semaines que le rationnement du beurre à l'intérieur (1/2 livre par personne et par semaine) vient de disparaître et déjà la Hollande passe à l'exportation de ce produit. Les premiers envois sont dirigés vers l'Angleterre, la Belgique, l'Alsace-Lorraine, les provinces du Rhin et l'Allemagne non occupée. Très probablement une certaine quantité de beurre pourra également être exportée vers la Suisse.

DERNIERE HEURE

Une manifestation à Zurich

ZURICH, 13. — Mardi après-midi, sur la place Helvétia, 3000 femmes ouvrières après avoir entendu Mme Rosa Bloch, se sont rendues en cortège devant l'office cantonal de l'alimentation, à titre de démonstration contre les prix énormes des articles des denrées alimentaires et contre l'inaction des autorités au point de vue du ravitaillement de la viande, et contre la pénurie du logement. Une délégation de trois femmes et deux hommes s'est rendue au bureau de l'office de l'alimentation tandis que la foule stationnait devant l'immeuble.

Le président du gouvernement, M. Ernest, a demandé à la délégation qu'elle réclamait notamment une réduction du prix des conserves de viande, de la farine, des œufs et d'autres

produits, pendant les semaines sans viande, qu'on lui fasse parvenir 25 à 100 adresses de victimes de cette pénurie.

Le Conseil d'administration examinera ces cas et il est prêt à recevoir également les adresses de toutes les manifestantes.

Lorsque la délégation, après deux heures d'attente, entendit les résultats de ses démarches, elle a poussé des cris de menaces.

Il a été décidé de porter la chose devant le Grana Conseil et d'organiser prochainement une grande action de protestation au sujet de la même question.

Les négociations avec l'Autriche

VIENNE, 13. — La délégation de paix de l'Autriche allemande, sous la direction de M. Renner, est partie hier soir. Tous les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat étaient à la gare au moment du départ, ainsi que les membres de toutes les missions étrangères, parmi lesquels M. Allizé. Le train partit au milieu des hurras et des cris de: « Apportez-nous une bonne paix! Nous voulons être et rester allemands! Nous voulons notre réunion à l'Allemagne! »

BALE, 13. — On apprend que la délégation autrichienne se rendant à la conférence de la paix à Paris, traversera aujourd'hui la Suisse, par traip spécial, de Buchs à Delle.

BUCHS, 13. — Mardi après-midi la délégation de l'Autriche allemande a passé à Buchs en se rendant à Paris. La délégation compte 70 membres. Elle est accompagnée par un colonel français et un officier de la police fédérale de l'armée.

D'une situation où il est préférable d'avoir reçu un coup de poing que de n'en avoir point reçu

Voici deux enfants, et ils saignent du nez tous les deux. Le premier enfant a reçu sur le nez, au cours d'une dispute, un coup de poing d'un de ses camarades. Son saignement de nez est naturel. Ce ne sera rien. Le second enfant n'a pas reçu de coup de poing, il saigne du nez, pour ainsi dire, naturellement, et cela est grave. En effet, si les vaisseaux, les petites veines du nez du premier garçon, ont été rompus par suite d'un choc, cela n'implique pas que ce garçon soit faible, anémique tandis que la rupture, toute naturelle, non provoquée, des veines du nez du second garçon est un signe indiscutable d'un état d'anémie profonde, d'un manque de résistance absolue.

Il est facile de comprendre que celui dont les vaisseaux se rompent n'est pas un fort gaillard. Son sang est pauvre et son organisme, mal nourri par un sang trop pauvre, manque de force et de résistance. Ses chairs sont certainement flasques et froides, on ne sent pas ses muscles et son système veineux n'est pas capable de retenir le sang. A ceux qui, garçons ou filles, saignent du nez « naturellement » et « fréquemment », la cure des Pilules Pink est indispensable. Les Pilules Pink donnent du sang riche et pur avec chaque dose, sang qui fortifiera tout l'ensemble de l'organisme et y compris les tissus veineux.

Depuis qu'elle a pris les Pilules Pink, Mlle Suzanne Tabourner, 12 rue de la Bourde, à Tours (Indre-et-Loire), France, n'a plus de saignements de nez, signe on ne plus certain qu'elle n'est plus anémique, qu'elle n'est plus faible.

« Je suis très heureuse, écrit-elle, de vous informer que vos Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Fatiguée, éprouvée par la croissance, j'étais devenue pâle, faible, oppressée. J'étais très sujette aux migraines et aux saignements du nez. Depuis que j'ai pris les Pilules Pink, je n'ai plus de saignements de nez, j'ai repris toutes mes forces et n'éprouve plus de malaises. »

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Cartier et Jörin, droguistes, Genève. Frs. 3,50 la boîte.

LA DISPARITION DE MISS SINCLAIR

XXVI

LES EVENEMENTS SE PRECIPITENT

Or, cette rencontre inattendue avec Stavinger troublait Alice et plus encore l'idée que Mary serait là dans quelques instants et que Sir John la verrait.

Celui-ci, galant, approchait un fauteuil. — Puis-je vous offrir du thé ou du café, miss Alice? demanda-t-il d'un ton léger.

— Du café! fit-elle distraite.

Maintenant que le moment critique était venu, elle éprouvait une certaine frayeur à l'idée de révéler à son cousin la mystification dont il avait été victime. Sans doute prendrait-il tout mal la chose. S'il s'emportait? Les hommes n'aiment guère être joués par des femmes!

— Je ne vous demande pas la raison de votre présence ici, dit-il. Votre tenue d'infirmerie me l'explique du reste. Comme vous avez eu raison de choisir l'Egypte pour y exercer votre gracieux sacerdoce! Beau climat, bons hôtels et moins de risques que sur le front français.

— Ce ton de persiflage agaça la jeune femme. — Nous n'avons pas choisi, dit-elle, et l'on peut se dévouer partout, fit-elle sèchement.

Nous avons eu beaucoup de besoin ces derniers temps. Il est vrai qu'un civil comme vous n'est pas tenu d'être au courant des opérations militaires.

Sir John se mordit les lèvres. Il prit un cigare et l'alluma et en tira quelques bouffées.

— Où est lady Cardley? demanda-t-il.

— Lady Cardley?

— Oui.

Alice ne répondit pas tout de suite, partagée entre l'envie de rire et une appréhension secrète.

— C'est pour elle? pour nous? que vous êtes ici?

— Dame!... J'ai d'abord attendu un certain temps à Londres, persuadé que Mary était dans une maison de santé. Puis, j'entrepris le vieux Barnum; qui me rendit à moitié fou avec ses airs apitoyés et ses réticences incompréhensibles... Que lui aviez-vous dit?... Enfin, par hasard, je vis dans un magazine la liste des infirmières parties pour l'Egypte, je me fis confirmer la nouvelle au siège de la Croix-Rouge et je m'embarquai.

Il ajouta:

— Lady Cardley n'a pas été très loyale à mon égard. Les trois mois sont écoulés et si je n'étais venu, j'attendrais encore de ses nouvelles.

Alice réfléchissait.

— C'est exact! dit-elle. Lady Cardley n'a pas été loyale et elle a des excuses à vous faire. Mais quand vous saurez la vérité, vous verrez qu'elle ne vous a pas induit en erreur de son plein gré.

Sir John tressaillit et planta son regard dans les yeux de sa compagne.

— Que voulez-vous dire? Est-ce pour ne pas

mettre sa promesse à exécution qu'elle a pris la fuite?

Alice baissa les yeux. Elle hasarda:

— Oui et non... Lady Cardley est prête à tenir la promesse qu'elle vous a faite, mais en admettant que vous lui conserviez votre foi, ce ne sera de part et d'autre qu'un mariage de convenance.

Sir John leva les épaules:

— De sa part, peut-être... mais je n'en ai cure.

Il consulta sa montre;

— Croyez-vous que j'ai le temps d'aller à Giseh avant le dîner, pour la voir?

— Voir qui?

— Lady Cardley, que diable! s'exclama Stavinger avec irritation.

Il y eut un silence terrifiant.

— C'est que... dit enfin Alice, vous parlez précisément à lady Cardley depuis un grand quart d'heure. Seulement, pour éviter toute confusion, je vous autorise à m'appeler par mon second prénom: Alice, au lieu de Mary.

Alice Cardley.

Elle admira le sang-froid de sir John; tout d'abord il parut frappé de stupeur car il n'eut ni un geste ni un regard.

Peu après cependant, il respira longuement comme pour reprendre haleine et, portant son cigare à ses lèvres, il en tira quelques bouffées.

— Tiens, tiens, fit-il, j'aurais dû me douter de la chose... Le vieux Barnum m'avait bien donné quelques vagues soupçons... car il est au courant, n'est-ce pas?

— Oui, j'ai dû le lui dire avant de partir.

Sir John eut un rire sans gaieté.

— Et comment a-t-il pris cette mystification?

— Assez mal... « Heureusement que nous sommes en guerre, a-t-il dit et qu'on a d'autres soucis plus pressants... » Il paraît que cette petite histoire aurait pu me créer des ennuis, quoique manie de la procurator de Mary j'eusse toujours signé les chèques à mon nom et détruit soigneusement ce qui eût pu constituer un faux... Les Anglais manquent de fantaisie.

— Peut-on savoir qui vous a donné l'idée de cette singulière... substitution? interrogea Stavinger en se balançant dans le rocking-chair.

Alice lui résuma le récit qu'elle avait fait à Mary et à Easton.

— Ainsi, fit sir John, songeur, Mary ignore encore sa véritable identité? C'est une actrice consommée...

Il ajouta, après réflexion:

— Alors, ma chère cousine, vous comptez m'épouser?

Alice, interloquée, balbutia qu'elle n'avait pas encore pensé à cette solution. Sans doute, de son côté, sir John ne souhaitait-il pas...

— Qu'en savez-vous? interrompit Stavinger avec vivacité.

Une lueur malicieuse passa dans les yeux de lady Cardley. Mais elle ne répondit pas.

— Vous êtes au fond comme tous les Cardley, dit-il, froide et calculatrice.

Il secoua la cendre de sa cigarette, fit quelques pas dans le hall et vint se planter, devant elle.

— Pourquoi ne parlerions-nous pas comme des associés, dit-il. Ce mariage offre des avantages pour tous les deux.

Il ajouta, cynique:

— Et votre père le souhaitait.

Alice, se taisant toujours, il reprit:

— Je serais mal venu à vous faire de fa-

des déclarations, après celles que j'adressais il y a quelques mois à votre amie. Mais vous me connaissez assez pour savoir que je serai un compagnon agréable et que je gèrerais de mon mieux les domaines d'Holney-Abbey. Ceci dit, acceptez-vous de devenir ma femme?

Alice parut prendre une décision soudaine:

— J'accepte, dit-elle, en lui tendant la main.

Nous serons de bons camarades.

Il réfléchit en riant:

— Mary a déjà rendu votre nom très sympathique auprès de vos tenanciers d'Holney-Abbey. Mais nous ne la suivrons tout de même pas dans cette voie ruineuse. D'ailleurs, je veillerai à tout.

Ce ton de maître déplut à lady Cardley, qui insinua:

— Pourquoi ne vous engagez-vous pas dans l'armée; ce serait d'un bon exemple.

Sir John ne parut pas autrement enthousiasmé.

— Vous croyez, dit-il. J'y songerai. Et à moins que vous ne teniez absolument à me voir en khaki le jour de la cérémonie nuptiale...

— J'y tiendrais beaucoup.

— Si vous en faites une condition « si ne qua non »! s'exclama Stavinger mécontent, je n'ai plus qu'à m'incliner et à courir au bureau de recrutement.

Après tout, il pouvait toujours céder, cela n'engageait à rien: il y avait des accommodements. Il déclara d'un ton joyeux:

— All right! Affaire conclue!

Mais il se demanda in petto pourquoi Alice tenait tant à le voir s'engager dans l'armée anglaise. Escomptait-elle sa mort et se voyait-elle déjà veuve? Les femmes sont si bizarres!

Alice songeait tout simplement:

Gétaz, Romang & Ecoffey S.A.

Vevey, Lausanne, Montreux, Genève.

Carreaux céramiques pour dallages Faïence pour revêtements Produits réfractaires et isolants ETERNIT

Articles sanitaires pr. toilettes, bains, W.C. Exposition permanente à Vevey et Lausanne



APRÈS INVENTAIRE

Nous mettons en vente plusieurs séries de

chaussures, qualité garantie

à prix anciens:

BOTTINES, cuir fort, sans doublure, sans couture derrière; ferrées, N° 27 à 29, valeur Frs. 17.— à Frs. 15.—

Même article, N° 30 à 35, valeur Frs. 19,50 à Frs. 17,50

BOTTINES, pour dames, cuir fort, sur 1 forme, N° 36 à 42, valeur Frs. 24.— à Frs. 21,50

BOTTINES de travail, pour hommes, ferrées, qualité extra, Frs. 28.—

Echange à volonté — Envoi par poste — Réparations.

ULYSSE CAMPICHE Tunnel, 4, LAUSANNE.

Nouveautés! Très pratique!

Épargnant du temps et des contrariétés!

Le fixateur de la faux „Sahl“ brevet suisse N° 78219 conquiert partout la place du vieil anneau à faux.

La lame de la faux peut être placée à 3 distances différentes à volonté selon le genre de l'herbe et du blé.

Les personnes employant le porte-faux ne peuvent plus s'en passer. Le porte-faux peut être appliqué, par un forgeron ou un serrurier, à n'importe quelle vieille faux.

En vente dans les magasins de ferronneries et chez les forgerons ou chez Henri Meyer, Zurich I représentant général des brevets „Sahl“.

ABONNEZ-VOUS AU

„Journal et Feuille d'Avis du Valais“

TAPIS Moquettes fabrication française et anglaise CARPETTES Foyers PASSAGES Grand et beau choix Offres et échantillons sur demande Meyer-Muller & Cie S.A. 10, Place Bubenberg, 10 BERNE

Papiers Peints

ETABLISSEMENTS

W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE

Maison la plus importante

Demandez nos échantillons chez les principaux Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.

Livraison rapide

Chèvres

On demande à acheter 10 chèvres bonnes laitières ou portantes. Indiquer âge, nombre de portées antérieures et prix. Case postale 4122, Genève.

Nouveau! Pratique! Pour Dames et filles

Gain par heure 2-3 frs. Pas de connaissance spéciale. Pas d'installation. Mise en pratique de suite. Modèles et mode d'emploi contre envoi de fr. 1.80 R. V. Bürgi, Nesslau (St-Gall).



Volets à rouleaux.

Stores de bois en tous genres

Gare du Flon, Lausanne.

Lettres de faire part

Cartes de deuil

sont livrées promptement et soigneusement à des prix modérés par l'imprimerie Gessler, Sion

Véritables Chaussures de Vaulion

et courroies de sonnettes

sont expédiées contre remboursement par

Vve Liardet & fils fabricants, à Vaulion

Demandez catalogue gratis

Gros et détail. — Spécialité de chaussures fortes

ON ÉVITE ON SOIGNE ON COMBAT EFFICACEMENT Toutes les Maladies DES VOIES RESPIRATOIRES par l'emploi des PASTILLES VALDA ANTISEPTIQUES Mais le succès n'est assuré que si on emploie bien LES PASTILLES VALDA VÉRITABLES Les EXIGER dans toutes les Pharmacies En BOITES de 1.75 portant le nom VALDA

Le „Journal & Feuille d'Avis du Valais“ qui est lu de tous les maîtres, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit

Le traité de paix AVEC L'ALLEMAGNE

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant, dans une série de N° le texte du traité de paix avec l'Allemagne.

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon. Puissances désignées dans le présent Traité comme les Principales Puissances alliées et associées.

La Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Equateur, la Grèce, le Guatemala, Haïti, l'Inde, le Japon, le Libéria, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Serbie-Croatie-Slovenie, le Siam, la Tchécô-Slovaquie, et l'Uruguay.

Constituant avec les principales Puissances ci-dessus, les Puissances alliées et associées, D'une part: Et l'Allemagne, D'autre part:

Considérant qu'à la demande du Gouvernement Impérial Allemand, un armistice a été accordé à l'Allemagne le 11 novembre 1918 par les principales Puissances alliées et associées afin qu'un Traité de paix puisse être conclu avec elle.

Considérant que les Puissances alliées et associées sont également désireuses que la guerre, dans laquelle elles ont été successivement entraînées, directement ou indirectement

et qui a son origine dans la déclaration de guerre adressée le 28 juillet 1914 par l'Autriche-Hongrie à la Serbie, dans les déclarations de guerre adressées par l'Allemagne le 1er août 1914 à la Russie et le 3 août 1914 à la France, et dans l'invasion de la Belgique fasse place à une paix solide, juste et durable.

A cet effet, les hautes parties contractantes représentées comme il suit: (Suit la liste des Plénipotentiaires.) ont convenu des dispositions suivantes:

A dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'état de guerre prendra fin. Dès ce moment et sous réserve des dispositions du présent Traité, les relations officielles des Puissances alliées et associées avec l'Allemagne et chacun des Etats allemands seront reprises.

Partie I.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

(Passage du résumé qui précise la situation de l'Allemagne par rapport à la Ligue.) Composition

Sont membres originaires de la Société des Nations:

Les Etats signataires du Pacte: Les Etats suivants, qui sont invités à adhérer au Pacte, à condition qu'ils y accèdent sans réserve dans un délai de deux mois après sa mise en vigueur:

Argentine, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Salvador, Suède, Suisse, Venezuela.

En outre, peut devenir membre de la Société tout autre Etat, Dominion ou Colonie qui se gouverne librement, si son admission est prononcée par les deux tiers de l'Assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de sa bonne foi.

Il suit de là:

1. Que l'Allemagne n'est pas membre originaire de la Société des Nations;

2. Que pour en devenir membre, elle devra être admise par les deux tiers des membres de l'Assemblée, donner des garanties effectives de son intention sincère et d'observer ses engagements internationaux et accepter le règlement établi par la Société en ce qui concerne ses forces et ses armements militaires et navals.

Partie II.

A. — Frontières de l'Allemagne sauf la Prusse orientale

1. Avec la Belgique: Limites N.E. du territoire de Moresnet, Est du Cercle d'Eupen, Ouest du Cercle de Montjoie (ancienne frontière), N.E. et Est du Cercle de Malmédy jusqu'au Luxembourg.

2. Avec le Luxembourg: La frontière de 1914.

3. Avec la France: La frontière de juillet 1870 depuis le Luxembourg jusqu'à la Suisse. (La frontière douanière étant celle du territoire de la Sarre).

4. Avec la Suisse: La frontière actuelle.

5. Avec l'Autriche: La frontière de 1914 avec la Bohême et la Silésie jusqu'au saillant à l'Est de Neustadt.

6. Avec la Pologne: A partir du point ci-dessus: Est de Falkenberg, limite entre haute et moyenne Silésie, Ouest de Posnanie, cours de la Bartsch, limite

entre (les cercles de) Gubrau et Glogau, limite entre Lissa et Fraustadt, S.O. de Kopnitz, Ouest de Bentschen, pointe nord du lac Chlop, limite entre Schwerin et Birnbaum, limite entre Filehne et Czarnikau, Ouest et Nord de Schneidemühl, ligne à 8 km. à l'Ouest de la voie ferrée Schneidemühl-Konitz, O.-N.-O. de Konitz, limite entre Konitz et Schlochau, limite de la Prusse orientale jusqu'à 8 kilomètres S.E. de Lauenburg, Est de Hohenfelde et de Chottschof, côte de la mer Baltique au N.-N.-O. de Chottschof.

5. Avec le Danemark: Frontière fixée par les articles spéciaux.

B. — Frontières de la Prusse orientale. Côte de la mer Baltique au Nord de Probherna, coude du chenal, d'Elbing, cours de la Nogat, de la Vistule, limite Sud (du cercle) de Marienwerder, de Rosenberg, limite entre Prusse orientale et Prusse occidentale, limite entre Osterode et Neidenburg, cours de la Skottau, de la Neide, Nord de Blaluten, ancienne frontière russe jusqu'à l'Est de Schmalleningen, cours du Niemen, bras Skierwieth du delta jusqu'au Kurische Hauff; la frontière coupe la Kurische Nehrung à 4 kilomètres au S. O. de Nidden.

Partie III.

Clauses politiques européennes

Section I.

BELGIQUE

Les traités de 1839 seront abrogés et pourront être remplacés par des Conventions entre la Belgique, les Pays-Bas et les Puissances alliées et associées; l'Allemagne s'engage à reconnaître ces Conventions.

L'Allemagne reconnaît la souveraineté de la Belgique sur le territoire contesté de Moresnet. Elle renonce au Moresnet prussien à l'Ouest la route de Liège-Aix-la-Chapelle. Elle abandonne à la Belgique les cercles d'Eupen et Moresnet. Sous l'autorité belge, les habitants auront cinq mois pour exprimer leur désir d'être maintenus, en tout ou partie, sous souveraineté allemande. La Belgique accordera ensuite la décision de la Société des Nations.

Section II.

Luxembourg

L'Allemagne renonce au bénéfice de tous traités relatifs au Luxembourg, reconnaît que le Grand-Duché a cessé de faire partie du Zollverein allemand, renonce à tous droits sur l'exploitation des chemins de fer, adhère à l'abrogation de la neutralité du Grand-Duché et accepte par avance tous arrangements internationaux conclus au sujet de ce pays par les Puissances alliées et associées.

Section III.

Rive gauche du Rhin.

L'Allemagne ne maintiendra ni ne construira aucune fortification ni sur la rive gauche ni à moins de 50 km. à l'Est du Rhin. Dans la zone ainsi définie, l'Allemagne n'entreprendra aucune force armée, ne fera aucune œuvre militaire et ne conservera aucune installation matérielle de mobilisation.

Toute violation de ces engagements sera considérée comme un acte hostile contre les signataires du présent traité et comme un acte de guerre.

(à suivre)

« Moi aussi j'aurai un mari comme Mary; il sera officier comme Easton. Pourquoi ne m'épouserait-on pas? »

Un chasseur vint annoncer que nurse Mary réclamait lady Cardley.

— Je vais l'embrasser, dit Alice. Ne vous occupez pas de nous, cher. Je reviens tout de suite.

Et Alice se précipita au-devant de son amie. — Ma pauvre chérie, quelle mine vous avez! Vous n'êtes plus jolie du tout! On n'a pas idée de maigrir à ce point, c'est terrifiant! Je n'aurais pas remarqué hier votre pâleur. Ainsi, vous partez pour Alexandrie? Il faut y rester le plus longtemps possible pour vous reposer. Vous en avez grand besoin. Ne vous inquiétez pas surtout pour ceux que vous laissez derrière vous, j'irai prendre souvent des nouvelles de votre cher blessé.

— Tous mes blessés me sont chers, répondit Mary d'une voix morne. De qui parlez-vous? »

— De James Easton, naturellement, notre héros. N'avez pas ces airs de dédain, sans quoi je serais capable de le consoler. A propos, chérie, il faut que je vous annonce: John accepte de m'épouser, ou plutôt c'est moi qui consens à devenir sa femme, bref, nous sommes fiancés.

Une lueur d'intérêt s'alluma dans les yeux de Mary. Elle félicita son amie et sollicita sur l'entrevue quelques détails, qu'Alice lui fournit avec fièvre. Mais bien vite lady Cardley aperçut que Mary n'écoutait plus, l'esprit ailleurs.

— Pauvre chère, dit-elle gentiment. Vous êtes épuisée! Quel ennui de ne pouvoir vous accompagner à Alexandrie. Cela me contrarie de vous voir partir seule. Si seulement je pouvais obtenir vingt-quatre heures de congé à

l'hôpital... mais déjà, je me suis absentée cet après-midi, et j'ai promis de veiller cette nuit. Si j'étais tout de même!

— Vous n'y songez pas! protesta Mary, je suis tout à fait en état de voyager seule, et là-bas, dans le Home de Convalescence, je n'aurai qu'à me reposer. Cela va me changer!

Alice avait entraîné son amie dans sa chambre avec le secret espoir d'éviter ainsi une rencontre entre Mary et sir John. Mais celui-ci ne l'attendait pas ainsi.

Les deux jeunes filles, en descendant, trouvèrent sir John dans le hall. Il se précipita au-devant d'elles et une grande émotion le bouleversa en apercevant Mary, pâle sous sa coiffe d'infirmière. Décidément il n'avait jamais aimé et n'aimerait jamais qu'elle.

Or, Stavinger était un cerveau brûlé. Il avait dissipé plusieurs fortunes dans le jeu et les plaisirs. Jamais il n'avait résisté à ses passions. Le mariage avec Alice lui apparaissait comme l'unique planche de salut et, d'autre part, l'idée de perdre Mary lui semblait intolérable. Cependant, il fallait choisir.

Mary l'accueillit avec froideur.

— Venez-vous avec nous à la gare? demanda Alice sans enthousiasme.

— Naturellement, fit-il, en montant après les deux femmes dans la voiture qu'un chasseur avait fait avancer.

A la gare, sir John héla un porteur, s'occupa des bagages, prit le billet de Mary et installa la jeune fille dans son compartiment. Celle-ci était pâle comme une morte et semblait sur le point de défaillir. N'étant plus soutenue par l'énergie de la tâche à remplir, elle subissait une effroyable dépression nerveuse. Elle avait décidément trop présumé de ses forces. Alice était consternée.

— Quel ennui, chère, s'exclama-t-elle, je n'aurais pas dû vous écouter et demander une permission à l'hôpital pour vous accompagner. Stavinger parut hésiter quelques secondes; il murmura à l'oreille de sa fiancée:

— Cette petite ne tient pas debout. Si vous le permettez, je l'escorterai jusqu'à son home de convalescence et serai de retour cette nuit ou demain matin. D'ailleurs il est imprudent pour une femme de circuler seule en Egypte, je veillerai sur votre amie.

Alice, interloquée ne savait que dire. Stavinger ajouta vivement:

— D'autant que je ne pourrai jouir de votre présence ce soir, puisque vous rentrez à l'hôpital. Tandis que demain nous discuterons à loisir toutes les mesures à prendre en vue de notre prochaine union. Il nous faudra fixer la date. Le plus tôt sera le mieux.

La méfiance d'Alice faiblissait. Sir John en profita pour déclarer à voix haute:

— Miss Mary ne peut voyager seule, veut-elle me permettre de l'escorter jusqu'à Alexandrie.

La jeune fille protesta: allons donc! Elle se sentait très bien! En vain! Le chef de gare portait le sifflet à ses lèvres. Stavinger sauta sur le marche-pied et monta dans le train qui s'ébranlait.

Alice restait sur le quai, stupide, tandis que son fiancé agita à la portière, un mouchoir dérisoire.

— Ma présence ne vous contrarie pas au moins? demanda Stavinger en s'installant vis-à-vis de Mary dans le coin opposé.

Par extraordinaire, ils étaient seuls dans leur compartiment.

La jeune fille fit non de la tête et ferma les yeux. Dans une détente brusque, elle se

sentait prodigieusement lasse et comme privée de volonté. Que lui importait ou non la présence de cet intrus? Elle se sentait brisée physiquement et moralement.

— Ça ne va guère, hein? insista sir John qui ne voulait pas laisser tomber la conversation. Il était temps que vous preniez quelque repos.

— Comme Mary se taisait toujours, il reprit: — Alice vous a annoncé nos fiançailles sans doute?

Et il exposa la situation sans oublier l'annonce de son futur engagement dans l'armée anglaise. Ce détail parut intéresser la jeune fille. Elle souleva ses paupières et murmura:

— Je suis heureuse d'apprendre que vous allez vous battre pour votre pays.

Stavinger saisit la balle au bond. — J'aimerais encore mieux lutter pour vous conquérir, insinua-t-il.

Mary fronça les sourcils, mais Stavinger n'y prit point garde. Il reprit:

— Je crains que vous n'ayez bien mauvaise opinion de moi.

— A quel propos? demanda-t-elle étonnée.

— Du fait que j'accepte d'épouser lady Cardley après avoir été épris de vous.

Il ne lui laissa pas le temps de répondre et ajouta vivement:

— Croyez que si j'avais pu espérer une seconde que vous accepteriez de m'épouser, je n'aurais pas hésité entre les deux.

— Je n'épouserai personne, fit Mary sèchement, vous pas plus qu'un autre.

Et des larmes perlèrent à ses cils. Stavinger vit son trouble et n'osa pousser plus loin l'entretien.

Le train fuyait doucement à travers la campagne. On discernait au passage les taches

vertes des grasses prairies et au loin le désert de sable inculte. Des indigènes aux nobles formes, vêtues d'étoffes de couleurs vives, vaillaient dans les champs avec une dignité calme.

Des cigognes décrivaient de larges cercles et leurs ailes se tintaient de rose dans le ciel couchant. Une buée légère flottait. Le palissait à l'approche du soir.

Mary regardait d'un air rêveur le paysage engourdi par le bercement du train, gagnant peu à peu par un malaise croissant.

Pourquoi sir John était-il venu? Pourquoi prononçait-il ces paroles bizarres? N'était-ce pas désormais la fiancée d'Alice, bientôt sa mari?

— A quoi pensez-vous? demanda Stavinger. A vos blessés?

Il se mordit aussitôt les lèvres regrettes ses paroles! Quelle sottise de lui rappeler le souvenir de James Easton, dont Alice avait révélé la présence à l'hôpital de Gise! Si la jeune fille s'était éprise de l'officier!

Mary avait rougi, mais bien vite ses joues redevinrent d'une pâleur impressionnante. Stavinger contemplant le gracieux visage de sa compagne, rendu plus beau encore par le cercle bleu des paupières et le pâleur du teint. Quel sortilège possédait-elle donc cette petite fille pour l'émouvoir à ce point? Pourquoi sir John? Il sentait que si elle devenait sa femme, il ne connaîtrait plus aucun bonheur en ce monde. Aussi sa résolution prise en un instant: Mary serait sa femme. Tant pis pour la fortune de lady Cardley! Il continuerait à faire des dettes, voilà tout. En cet instant, son désir fut plus fort que sa raison.

(à suivre)